

La RGPP

**Contre
l'intérêt
public**

La **RGPP** (*Révision générale des politiques publiques*) est une arme politique et non un outil pragmatique.

La finalité est d'affaiblir le service public et, à terme, d'externaliser et de privatiser nombre de ses missions.

La **RGPP** est en trompe-l'œil : des banalités comme « l'adaptation des administrations » ou « la valorisation du travail des fonctionnaires » sont avancées pour mieux masquer la réduction des dépenses publiques.

La **RGPP** s'inscrit dans une démarche qui vise à délégitimer le rôle des fonctionnaires en plaçant à équivalence le contrat et le statut. Elle vise à réduire la place de l'Etat.

Étape après étape, elle contribue à déconstruire la Fonction publique, à porter atteinte à ses fondamentaux.

Il faut continuer de s'opposer à ce démantèlement.



**la fédération des métiers
de l'Éducation**

www.unsa-education.org

UNSA
éducation

RGPP : une réduction programmée du service public

Juillet 2007 : le Premier ministre François Fillon annonce le lancement de la « Révision générale des politiques publiques ».

La RGPP devait répondre à des questions simples : *que fait-on ? qui le fait ? combien ça coûte ? pourrait-on faire autrement ? pourrait-on faire mieux ?*

Le gouvernement n'est pas parvenu à dissimuler le principal objectif de la RGPP : *le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite*. La RGPP s'est traduite par moins de moyens, moins de personnels, des missions abandonnées, d'autres confiées à des entreprises privées. Ces abandons étaient voulus. Le Premier ministre ne déclarait-il pas, dès 2007, à des élus locaux : « La réforme de l'État supposera que chacun d'entre vous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire ».

La RGPP touche les services de l'État mais également ses opérateurs (le CNED en est un exemple). *Le président de la République veut qu'elle s'applique aussi aux collectivités territoriales.*

Dans les territoires, des restructurations à marche forcée

Dans le champ des ministères concernant l'UNSA Éducation, la réforme de l'État et sa déclinaison dans les territoires, la **Réate***, ont servi d'habillage à la RGPP et au plan social qui a suivi. Avec la Réate, l'objectif affiché de rationalisation et d'efficacité dissimule mal les vrais buts : supprimer des milliers d'emplois, rogner les missions et la capacité d'action de l'État au niveau territorial. Cette restructuration de l'État a de graves conséquences pour les personnels mais aussi sur la cohérence et la pertinence de l'action de l'État. Au-delà des suppressions d'emplois, les personnels ont vu leurs conditions de travail se dégrader, ont subi des mobilités contraintes. Dans l'Éducation nationale, des dizaines de milliers d'emplois d'enseignants ont disparu et les services des rectorats et inspections académiques ont vu leurs moyens régresser.

***Réate** : réforme de l'administration territoriale de l'État : réorganisation en directions départementales (DDI) et régionales interministérielles.

Les critiques de la Cour des Comptes et de l'Assemblée nationale

En décembre 2009, la Cour des Comptes avait critiqué la méthode de la RGPP qui fait passer les réductions d'effectifs avant la définition des missions que doit remplir l'État. « L'État se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence, sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires de court terme », avait souligné Philippe Séguin, alors président de la Cour. [...] « Tout se passe comme si l'État gérait ses personnels sans tenir compte de l'évolution de ses missions ou des besoins ».

La RGPP ne réduit pas les déficits publics

Différents rapports (Cour des Comptes, rapport parlementaire sur le budget 2009...) affirment clairement que les économies réalisées grâce à la RGPP et aux dizaines de milliers de suppressions de postes ne sont pas à la hauteur des annonces du gouvernement. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'aurait "rapporté" que 475 millions d'euros en 2010 : les allègements d'impôts et autres niches fiscales votées depuis 10 ans privent l'État de 70 à 100 milliards de recettes par an !

RGPP, personnels et souffrance professionnelle

Les restructurations de services ont conduit parfois à une véritable déstructuration du cadre professionnel. Les réorganisations en ensembles plus vastes conduisent trop souvent à nier la professionnalité des personnels.

À devoir accomplir des tâches pour lesquelles ils n'ont pas été formés, à voir inversement d'autres agents assumer parfois leurs tâches, les personnels se sentent dévalorisés, niés en tant que fonctionnaires appartenant à des corps dont les qualifications, les missions sont spécifiques.

La RGPP, c'est l'incertitude professionnelle.

Au stress résultant du sentiment de déqualification, quand ce n'est pas la « mise au placard », s'ajoutent pour les personnels des perspectives inquiétantes sur le devenir de leur poste, qu'il soit à terme menacé de disparition dans le cadre du non-replacement d'un départ en retraite sur deux, par les gels liés aux contraintes budgétaires ou d'une augmentation insupportable de la charge de travail. Le sentiment d'être ballotté, de ne plus avoir de perspectives maîtrisables sur son travail et son propre avenir est une source de souffrance professionnelle.

Et parfois **la maltraitance professionnelle n'est pas loin.**

Cibles en 2011 : les grands opérateurs éducatifs

CNED, réseau Scéren-CNDP... les opérateurs éducatifs nationaux sont visés par la nouvelle tranche de la RGPP. Les difficultés financières qui peuvent les toucher sont réelles, mais ont été provoquées pour une large part par des restrictions budgétaires et des transferts de charge comme la part « employeur » de la « cotisation retraite ». C'est la logique du ciseau comptable. Elle prime sur toute réelle réflexion concernant les missions et leur pérennité.

Qu'importent les dégâts !

Quand RGPP rime avec précarité

La révision générale des politiques publiques s'inscrit aussi dans un cadre plus large : celui d'un recours accru à des personnels non-titulaires. Si le sentiment de précarisation atteint aussi les personnels titulaires, la réduction du périmètre de l'État peut en revanche se combiner avec des actions au jour le jour que des personnels non-titulaires - contractuels ou vacataires - peuvent assumer avec moins de risque... pour l'État-employeur.

Le **Service Public**
au **coeur**



UNSA
éducation

Les exigences de l'UNSA Éducation

Respect des personnels, de leur statut et de leurs missions

Gel immédiat des suppressions de postes programmées en 2011

Inversion de la logique budgétaire annoncée (2011-2013)

Véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Liens utiles

- Dossier « réforme de l'État » sur le site de www.unsa-education.org :
<http://is.gd/HkiwG5> (plusieurs documents accessibles)
- Le site officiel de la RGPP : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>
- Rapport thématique de la Cour des comptes sur les effectifs de l'État (1980-2008)
de décembre 2009 : <http://is.gd/8jfVME>

la fédération des métiers
de l'Éducation

www.unsa-education.org

UNSA
éducation